



Chargée de communication
Marie-Hélène Merlini
Tél. : 73 65 64 - marie-helene.merlini@gouv.nc

Mercredi 21 décembre 2016

Dossier de presse

4^e comité de gestion
du parc naturel de la mer de Corail
du mardi 20 décembre



Le 4^e comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail s'est tenu au gouvernement, mardi 20 décembre, sous la présidence de Thierry Lataste, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et de Philippe Germain, président du gouvernement. Ses 32 membres, répartis équitablement entre représentants d'institutions, de coutumiers, de professionnels de la mer et d'associations environnementales, se sont réunis dans l'objectif de valider le projet de plan de gestion.

Projet de plan de gestion : définition

Le projet de plan de gestion du parc de la mer de Corail pose le cadre des objectifs à atteindre pour les cinq prochaines années. Il va notamment permettre de préserver l'intégrité des différents écosystèmes (environnement terrestre et marin) ainsi que les espèces rares et migratrices qui y vivent, et d'accompagner un développement économique et des usages durables et responsables (pêche, transport maritime, activités humaines).

Le terme de gestion est employé pour exprimer l'idée que l'ensemble des objectifs retenus sont à atteindre et doivent être évalués au fil du temps. Dans le document de projet de plan de gestion, composé d'environ 120 pages, sont détaillés, chapitre par chapitre, les objectifs et sous-objectifs sur une période de cinq ans (2017 à 2021).

Pour parvenir à la rédaction de ce document, dont l'élaboration incombe à la direction des Affaires maritimes, des dizaines de réunions et de discussions ont été nécessaires avec les scientifiques, les experts et les membres du comité de gestion. Une fois par mois, le bureau du Parc, composé des représentants des membres du comité de gestion s'est réuni à la direction des Affaires maritimes. Au total, environ **60 réunions** se sont tenues **jusqu'à ce jour**.

Les finalités et objectifs du projet de plan de gestion du parc naturel

Répertoriés par chapitre et objectif, voici les enjeux déjà validés lors des trois derniers comités de gestion.

Les **4 grandes finalités du parc** ou chapitres définis en août 2015 :

Protéger un patrimoine naturel et culturel

Garantir et accompagner des usages responsables

Assurer un fonctionnement pérenne du parc naturel

Rechercher une coopération au niveau locale, régionale et internationale

Les **15 objectifs à atteindre** :

Protéger les écosystèmes et maintenir les liens entre eux

Préserver les espèces rares et migratrices en danger

Recenser et mettre en valeur le patrimoine culturel du parc

Se réapproprier une culture de la mer pour un lien fort entre l'homme et l'océan

Accompagner le développement d'un tourisme responsable

Garantir un modèle de pêche toujours plus respectueux de l'environnement marin

Limiter les impacts et les risques des transports maritimes

Anticiper le futur grâce à la recherche scientifique

Assurer le bon fonctionnement du comité de gestion

Recueillir l'avis de tous les Calédoniens

Suivre et évaluer en permanence la mise en œuvre de ce premier plan de gestion

Mutualiser, renforcer et optimiser les moyens humains et financiers

Harmoniser les mesures entre tous les acteurs intervenant sur une aire marine protégée

Développer des partenariats privilégiés avec nos pays voisins (Vanuatu, Iles Salomon, Australie et Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Intégrer des réseaux pour porter la voix de la Nouvelle-Calédonie au niveau régional et international

Les sous-objectifs du projet de plan de gestion discutés hier en comité de gestion

Les 40 sous-objectifs à atteindre

Protéger les écosystèmes et maintenir les liens entre eux

- Sanctuariser les récifs isolés
- Limiter les impacts directs de l'homme sur une partie significative des écosystèmes
- Garantir la connectivité entre les différents écosystèmes et zones remarquables du parc
- Lutter contre les espèces envahissantes

Préserver les espèces rares et migratrices en danger

- Créer ou renforcer les statuts de protection de ces espèces
- Protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces
- Porter une attention privilégiée aux espèces emblématiques du parc

Recenser et mettre en valeur le patrimoine culturel du parc

- Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel immatériel
- Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel matériel

Se réapproprier une culture de la mer pour un lien fort entre l'homme et l'océan

- Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel
- Favoriser l'appropriation du patrimoine culturel par les populations locales
- Encourager les projets de développement autour du patrimoine culturel

Accompagner le développement d'un tourisme responsable

- Encadrer la fréquentation des particuliers
- Labelliser la fréquentation des professionnels

Garantir un modèle de pêche toujours plus respectueux de l'environnement marin

- Accompagner et promouvoir notre modèle de pêche hauturière durable et responsable
- Encadrer l'activité de pêche lagonaire
- Interdire l'activité de pêche récifale et profonde

Limiter les impacts et les risques des transports maritimes

- Adapter la circulation maritime aux enjeux
- Prévenir les risques de pollution
- Lutter contre les pollutions

Anticiper le futur grâce à la recherche scientifique

- Encadrer, accompagner et valoriser les activités de recherche et de prélèvement de matériel biologique au profit de la Nouvelle-Calédonie
- Anticiper et lutter contre le changement climatique
- Mieux comprendre les enjeux et les risques liés à l'exploration des ressources profondes avant d'envisager de nouvelles prospections ou explorations géologiques

Assurer le bon fonctionnement du comité de gestion

- Assurer la pérennité du parc
- Favoriser l'implication des membres du comité de gestion
- Evaluer la compatibilité des décisions avec les avis du comité de gestion

Recueillir l'avis de tous les Calédoniens

- Faire connaître le parc en Nouvelle-Calédonie
- Favoriser la gestion participative
- Rendre l'information accessible

Suivre et évaluer en permanence la mise en œuvre de ce premier plan de gestion

- Evaluer la performance de la gestion du parc
- Assurer la transparence et la lisibilité de la mise en œuvre du plan de gestion, de son efficacité et de ses résultats

Mutualiser, renforcer et optimiser les moyens humains et financiers

- Organiser une surveillance et un suivi opérationnels efficaces
- Déployer un large éventail de stratégies de recherche de financements
- Améliorer les connaissances au service de la gestion

Harmoniser les mesures entre tous les acteurs intervenant sur une aire marine protégée

- Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie
- Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation dans le parc et dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

Développer des partenariats privilégiés avec nos pays voisins (Vanuatu, Iles Salomon, Australie et Papouasie Nouvelle-Guinée)

- Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion des pays voisins
- Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation du parc avec celles prises par les pays voisins

Intégrer des réseaux pour porter la voix de la Nouvelle-Calédonie au niveau régional et international

- Mutualiser et promouvoir les bonnes pratiques
- Faire connaître et reconnaître le parc dans les instances internationales

Recueillir l'avis des Calédoniens dès février 2017

Soucieuse de privilégier une démarche participative, la direction des Affaires maritimes souhaite maintenant recueillir l'avis des Calédoniens sur le contenu de ce document d'orientations stratégiques.

L'opération « **Les Calédoniens ont la parole** » sera officiellement lancée le **1^{er} février 2017**. Environ **20 rencontres avec le public seront organisées en février, dans les trois provinces** :

- province des îles Loyauté la deuxième semaine de février,
- province Sud la troisième semaine,
- province Nord la quatrième semaine.

A l'issue de ces rencontres, les propositions du public seront incluses au projet de plan de gestion présenté au gouvernement, en avril 2017.

Le comité de gestion, une instance consultative

Le parc naturel de la mer de Corail, créé par le gouvernement, est doté d'un **comité de gestion qui élabore et propose le plan de gestion du parc naturel**. Ce comité **émet des avis** sur sa mise en œuvre, son évaluation, ainsi que sur tout autre sujet en lien avec la gestion durable du parc naturel de la mer de Corail. Le **secrétariat du comité de gestion est assuré par la direction des Affaires maritimes**. Cet organe du parc se **réunit en fonction des besoins et ses membres sont désignés pour une durée de cinq ans** sur décision du haut-commissaire et du président du gouvernement.

Le consensus prime au sein de ce comité. En cas de désaccord, la question est soumise aux co-présidents : le haut-commissaire et le président du gouvernement.

Pour l'assister dans sa mission, le comité de gestion peut créer des groupes de travail, en concertation avec les services du gouvernement et les différents partenaires techniques et scientifiques concernés. Dans ce cadre, un atelier scientifique a été organisé en juillet 2016.

Deux autres comités peuvent également produire des recommandations et des conseils en faisant intervenir des experts. Il s'agit du **comité scientifique** et du **comité d'harmonisation** qui est chargé de coordonner les activités et les programmes de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, et des provinces.

Les membres du comité de gestion

Les institutions : le haut-commissaire, le président du gouvernement, le président du Congrès, le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté, le président de l'assemblée de la province Nord, le président de l'assemblée de la province Sud, le président du Sénat coutumier, le président du conseil économique, social et environnementale, ou leurs représentants.

Les coutumiers : le président de l'aire coutumière Ajië Aro, le président de l'aire coutumière Drehu, le président de l'aire coutumière Drubea Kapumë, le président de l'aire coutumière Hoot Ma Waap, le président de l'aire coutumière Iaai, le président de l'aire coutumière Nengoné, le président de l'aire coutumière Paicî Cèmuhi, le président de l'aire coutumière Xârâcùù, ou leurs représentants.

Les acteurs socio-professionnels : le président de l'Union maritime, le directeur de la SAS Sudiles, le directeur général de Total Pacifique, le président du Syndicat des Industries de la Mine, le président de la Confédération des Pêcheurs Professionnels, le président de la Fédération des Pêcheurs Hauturiers, le président du Syndicat des Activités Nautiques et Touristiques, le gérant de l'agence Kenua, ou leurs représentants.

Les acteurs de la société civile : le président de l'association Action Biosphère, le président de l'Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-calédonienne, le directeur du programme Nouvelle-Calédonie de Conservation International, le président de l'association Corail Vivant - Terre des hommes, le président de l'association Ensemble pour la Planète, le directeur du programme Global Ocean Legacy - The Pew Charitable Trusts en Nouvelle-Calédonie, le président de la Société Calédonienne d'Ornithologie, le directeur du bureau Nouvelle-Calédonie de l'Organisation mondiale de protection de la nature France, ou leurs représentants.

Quelques dates

23 avril 2014 : arrêté de création du parc qui impose la rédaction d'un plan de gestion, document de référence pour toutes les aires marines protégées.

28 mai 2015 : lancement des travaux d'élaboration et de rédaction du projet de plan de gestion : 15 objectifs et un planning prévisionnel de travail en découlent.

26 juin 2015 : premier bureau du parc qui valide une méthode de travail concertée et évolutive au fil des réunions mensuelles du parc.

20 novembre 2015 : création des quatre groupes de travail sur les écosystèmes du parc naturel de la mer de Corail (profonds, pélagiques, coralliens et insulaires). Une ébauche de plan de gestion se dessine grâce à l'analyse stratégique régionale réalisée par l'agence des aires marines protégées, aux connaissances et expériences des scientifiques, des experts et des membres du comité de gestion.

7 juillet 2016 : validation des quatre grandes finalités et de 15 objectifs par les membres du comité et leurs représentants réunis en bureau. Organisation d'une expertise scientifique concertée sur le projet de plan de gestion avec des invités locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

20 décembre 2016 : validation du projet de plan de gestion intégrée.

Rappel sur le parc naturel de la mer de Corail

Les bordures du parc naturel de la mer de Corail sont délimitées : à l'ouest par l'Australie, au nord par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Iles Salomon, à l'est par le Vanuatu et Fidji. Le parc abrite 1/3 des récifs vierges mondiaux, des centaines de monts sous-marins, des dizaines d'îlots servant de lieux de reproduction aux tortues et aux oiseaux marins. Le parc naturel commence 22 kms après la barrière de corail.

Quelques repères chiffrés

1,3 million km² : superficie de l'aire protégée

3 240 km² : réserve naturelle d'Entrecasteaux

5 km² : terres émergées

Pour plus de renseignements : www.affmar.gouv.nc/portal/page/portal/affmar/